

ACCOMPAGNER LES MESURES ISSUES DE L'ANALYSE RISQUE PÊCHE - HABITATS MARINS

Objectifs opérationnels

HA -OO-02: Réduire les pressions physiques (perturbations, pertes, changements hydrologiques) sur les habitats (subtidaux et intertidaux) liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

HA -OO-04: Eviter les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les bioconstructions à Sabellaria alveolata (hermelles)

HA -OO-05 : Eviter les perturbations physiques liées aux ouvrages, activités et usages maritimes sur les bioconstructions à Sabellaria spinulosa (hermelles)

Enjeux détaillés

Habitats particuliers
Habitats d'espèces à enjeux

Localisation

L'ensemble du site est analysé

Actions associées

SENSI-2

Problématique

Les activités de pêche maritime professionnelle doivent être prises en compte dans le cadre de l'élaboration, ou de la révision le cas échéant, des DOCOB des sites Natura 2000 où s'exercent ces activités. L'article L.414-4 du code de l'environnement (issu de l'article 91 de la loi n°2016-1097 dite loi biodiversité) prévoit que les activités de pêche professionnelle soient dispensées d'évaluation d'incidences Natura 2000 dès lors qu'elles font l'objet d'une analyse de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation Natura 2000. Si un risque ne peut être exclu, les activités de pêche concernées doivent faire l'objet de mesures réglementaires. A moyen ou long terme, si l'évolution des activités ou l'amélioration des connaissances le justifient, au moment de la révision du DOCOB notamment, cette analyse peut être complétée.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de l'application de la directive Habitat Faune Flore, du Code de l'environnement et du Code rural et de la pêche maritime. Elles contribuent au plan d'action sur le milieu marin et aux objectifs environnementaux du Document stratégique de façade au titre de la Directive cadre stratégie pour le milieu marin.

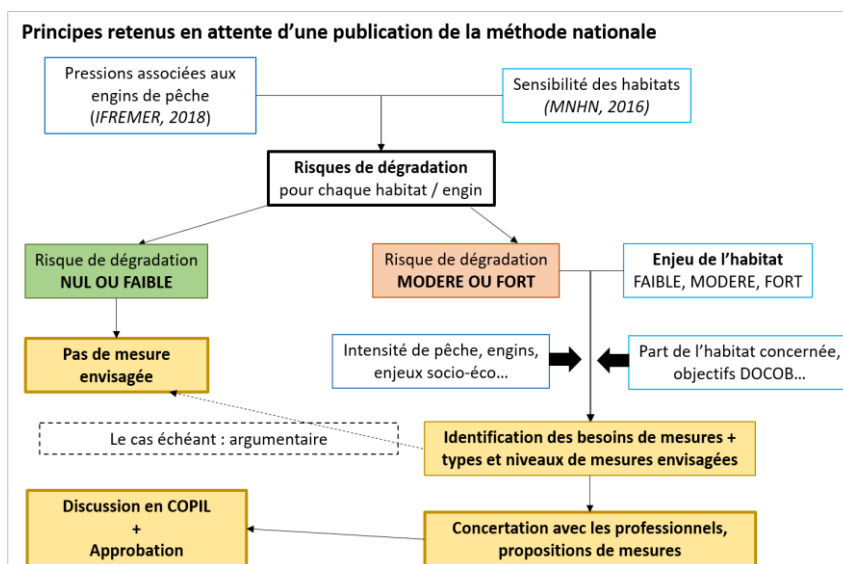
Mise en œuvre

Le travail d'analyse des risques consiste en un croisement d'informations géographiques des activités de pêche (VMS, VALPENA, enquêtes dédiées) et des habitats qui permet l'évaluation des niveaux de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats par les activités de pêche selon la méthode en vigueur. Ce travail a déjà été mené pour le site Estuaire de la Loire Externe dans le cadre d'un projet partenarial entre l'OFB et le COREPEM (Comité Régional des Pêches et des Élevages Maritimes des Pays-de-le-Loire).

À l'issue de cette analyse, les risques nécessitant des mesures de réduction ont été identifiés dans le cadre d'un comité de suivi de l'ARP réunissant la Préfecture Maritime et les services de l'état, l'OFB et le COREPEM.

Concertation sur les propositions de mesures en différentes phases :

1. définition des attentes générales (OFB, Etat) ;
2. concertation des professionnels (COREPEM) : cadre à définir;
3. Avis des membres du COPIL du site Natura 2000 (GT / COPIL)
4. Décision de l'autorité de gestion du site (premar) ;



Coûts prévisionnels

10 jours/an OFB pour la concertation et la participation aux apports d'éléments techniques (cartographies, études)

Coût du suivi : ~25 000 euros pour 10 stations

Partenaires

Services de l'Etat (Préfet, DREAL, DDTM)
COREPEM
Experts scientifiques
Pêcheurs professionnels
Bureaux d'études

Autorités administratives du site N2000 et de la pêche (préfecture maritime et préfecture de région)

Calendrier

Mise en œuvre

Sous-action 1 : Finalisation de l'Analyse risque pêche

L'analyse des risques pêche du site Estuaire Loire Externe a été réalisée dans le cadre d'un projet partenarial entre l'OFB et le COREPEM, cependant, les propositions de mesures n'avaient pas pu aboutir, les représentants souhaitant qu'un cadre de concertation soit établi. Des risques ont principalement été identifiés pour les arts trainants de fond sur les différents habitats du site et, pour les arts dormants dans le cas d'habitats particuliers (maërl notamment). Des propositions de mesures sont discutés pour ces cas. Cette sous-action propose donc de :

- Finaliser les analyses spatiales de surfaces de risques pour les activités de chalut de fond
- Établir le cadre de concertation, par le COREPEM
- Appuyer à la mise en œuvre de la concertation professionnelle.
- Restituer en groupe de travail Natura 2000 les propositions de mesures
- Demander l'avis du Copil du site Natura 2000 à l'issue de la concertation professionnelle et en GT.
- Décision-arbitrage de l'autorité préfectorale si nécessaire

Sous –action 2 : Suivi des mesures

Les suivis mis en place permettent d'évaluer l'efficacité des mesures sur l'état de conservation des habitats concernés. Les partenaires scientifiques, le COREPEM et l'OFB participeront à la mise en œuvre des suivis.

Un suivi-veille de l'activité de pêche sera également mis en place pour s'assurer de l'absence de nouveaux risques ou de l'évolution des risques identifiés.

Sous-action 3 : S'assurer d'un dispositif de contrôle opérationnel des activités

Associer les services de contrôle (Services départementaux OFB, ULAM (unité littorale des affaires maritimes), gendarmerie, douanes) pour une coordination efficace et une identification des besoins de contrôle. Associer le centre d'appui à l'environnement marin (CACEM) pour optimiser les contrôles.

Indicateurs de réalisation

Nombre de mesures mises en œuvre et surfaces d'habitats concernés
Résultats des suivis

Références

OFB, MNHN, MAA, MTE, 2019. Habitats benthiques et activités de pêche professionnelle dans les sites Natura 2000 : Méthodologie d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites. Paris, 69 pp

OFB, COREPEM, 2020. Analyse des risques liés à la pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaires des sites Natura 2000 : FR5202012 - Estuaire de la Loire Sud - Baie de Bourgneuf et FR5202011 - Estuaire de la Loire Nord. 48 p.

[Document stratégique de façade \(DSF\) : Consultation sur la stratégie de façade - Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)